



Je ne peux pas rembourser

Par **cindy972**, le **08/03/2018** à **23:00**

Bonjour,

J ai gagné le prud homme et mon employeur a fait appel et il a gagné. Seulement entre temps j ai touché 4500 euros que je dois rembourser mais cela m est impossible. Je n ai aucune rentrée d argent depuis plus de 18 mois. Ni de chômage ni de RSA. Je suis célibataire je suis retourné chez ma mère elle m'héberge. Je dois avoir 56 euros sur un compte bancaire et j ai plusieurs créancier qui me reclame de l argent car lorsque j ai qitter mn bolot je me suis laissé coulé. Je ne possede rien meme pas une voiture. Que va t il se passer ?

Par **P.M.**, le **09/03/2018** à **08:13**

Bonjour,

Nous ne pouvons pas savoir ce qui va se passer mais l'employeur peut être très patient et le moment venu saisir tout revenu ou bien que vous pourriez avoir par la suite...

Votre mère a intérêt à être très avisée en tenant à disposition les preuves que les biens qu'elle a chez elle lui appartiennent...

Par **youris**, le **09/03/2018** à **11:36**

bonjour,

pourquoi n'avez-vous pas le RSA ?

salutations

Par **P.M.**, le **09/03/2018** à **11:57**

De toute façon, il est insaisissable...

Par **youris**, le **09/03/2018** à **12:36**

justement, cela lui permettrait d'avoir des ressources sans risque d'être saisi.

Par **P.M.**, le **09/03/2018** à **13:17**

Ce n'est en tout cas pas l'objet du sujet...

Par **miyako**, le **09/03/2018** à **13:58**

Bonjour,

Des l'instant que vous êtes insolvable ,vous ne risquez rien .

Le RSA est la somme minimale qui doit rester sur votre compte bancaire ,et les prestations CPAM ne sont pas saisissables.

Si vous êtes uniquement hébergé chez vos parents ,on ne peut pas saisir des biens qui ne vous appartiennent pas .

Simplement ,c'est une situation qui ne peut pas durer "éternellement" .

Néanmoins,il faudrait essayer de réfléchir à un accord pour le remboursement de votre dette.Essayez de négocier un moratoire sur les intérêts et un échelonnement de la dette.Un juge peut vous accorder 24 mois,mais par une transaction privée ,homologuée ,vous pouvez négocié un délais plus long.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **P.M.**, le **09/03/2018** à **14:17**

Il y a quand même le risque de frais d'Huissier qui un jour ou l'autre viendront alourdir la dette en plus des intérêts légaux...

La preuve devra être apportée de la propriété réelle des biens...

Négocier un échelonnement de la dette quand on n'a pas de rentrée d'argent relève de l'absurdité ou du marché de dupe pire que si l'on ne prend pas d'engagement...